



Paris, le - 9 307, 2020

N/Réf. : HM200903

HERVE MAUREY

PRESIDENT
DE LA COMMISSION
DE L'AMENAGEMENT
DU TERRITOIRE ET
DU DEVELOPPEMENT
DURABLE

SENATEUR DE L'EURE

CONSEILLER REGIONAL
DE NORMANDIE

chen

Monsieur le Maire,

Lors de notre rencontre du 24 août, vous avez attiré mon attention sur le « mur tarifaire » en matière ferroviaire entre Bueil et Paris.

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint un courrier que M. Hervé MORIN, Président de la Région Normandie, m'a adressé le 18 avril 2019 en réponse à une lettre que je lui avais fait parvenir à ce sujet.

S'agissant des voyageurs qui circulent entre Bueil et l'Ile de France, via la Gare Saint Lazare, il indique que « *la Région Normandie accepte que ces voyageurs pratiquent le principe d'une « soudure » en achetant un abonnement Forfait mensuel pour circuler sur le tronçon Bueil-Bréval au prix de 133,50€ par mois, auquel s'ajoute celui d'un Pass Navigo, leur permettant de se rendre en Ile de France pour un montant total de 208,70€ par mois [au lieu de 428,60€]* ».

Il considère que cela constitue déjà un effort budgétaire. A cet égard, il précise que « *la Région Normandie supporte de fortes pertes de recettes en acceptant ce principe de "soudure"* ». Ainsi, « *la perte de recettes annuelles [...] s'élève aujourd'hui à plus de 3,7M€ (uniquement pour les voyageurs de Vernon et de Bueil)* ».

Le Président de la Région Normandie indique qu'« *il conviendrait d'ajouter une perte de 2M€ supplémentaires si une levée de ce "mur tarifaire" était appliquée. En outre, ces nouvelles conditions de tarification seraient susceptibles d'engendrer un effet de "propagation" aux gares situées en amont, ce qui ne ferait qu'accentuer le coût supporté par la Région Normandie* ».

La possibilité d'abonnement combiné a été confirmée dans le cadre de la révision de la grille tarifaire entrée en vigueur en 2020. Celle-ci prévoit en outre une offre étendue jusqu'à Paris plus simple et plus lisible.



La carte Atoumod est à présent le support unique pour voyager en train en Normandie et vers Paris. L'abonnement Tempo tout public vers Paris (en remplacement de l'abonnement national Forfait/Optiforfait) est proposé en :

- Abonnement de bout en bout
- Abonnement combiné avec un Pass Navigo toutes zones

L'abonnement de bout en bout a été ramené à un tarif inférieur à l'abonnement combiné (alors que jusqu'à présent l'abonnement de bout en bout était plus cher que l'abonnement combiné). Cet abonnement a été rendu plus attractif que l'abonnement Forfait en vigueur en 2019, pour les voyageurs travaillant en proximité de la gare Paris Saint Lazare et qui n'auraient pas nécessité d'avoir un Pass Navigo.

A titre d'exemple : un abonnement Bueil-Paris en formule mensuelle en 2019 était de 353,40 €, en 2020, cet abonnement est aujourd'hui de 174,20 € et ramené à 145,20 €/mois en formule annuelle (l'abonnement étant calculé sur 10 mois au lieu de 10,5 aujourd'hui).

L'abonnement combiné est resté au même niveau tarifaire. Un abonnement mensuel combiné Bueil-Paris est de 208,70 €, rapporté à 180,30 € de coût mensuel pour un abonnement combiné annuel.

Par ailleurs, vous avez attiré mon attention sur vos difficultés à recruter une secrétaire de mairie.

J'ai jugé utile de poser la question écrite ci-jointe à Mme Jacqueline GOURAULT, Ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, sur ce sujet.

Je ne manquerai pas de vous tenir informé de la réponse qui me sera apportée.

Restant à votre disposition, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

et amicale

Monsieur Michel PATEZ
Maire
Mairie
27220 LA BOISSIERE


Hervé MAUREY



RÉGION
NORMANDIE

LE PRÉSIDENT

MONSIEUR HERVE MAUREY
SENATEUR DE L'EURE
15 RUE DE VAUGIRARD
75291 PARIS CEDEX 06

Objet du dossier : TARIFICATION BUEIL-PARIS

Votre dossier n° / D19-01905 est suivi par

Astrid BROSSEAU

02.35.52.56.00 / Astrid.BROSSEAU@normandie.fr

Direction Mobilités et Infrastructures

Service Offre de Mobilité et Intermodalité

Caen, le 18 AVR. 2019

Monsieur le Sénateur,

C'est avec beaucoup d'attention que j'ai pris connaissance de votre courrier m'interpellant sur les conséquences du « mur tarifaire » en matière ferroviaire et sur le tarif élevé du tronçon entre Bueil et Bréval, occasionnant le délaissement de la gare de Bueil au profit de celle de Bréval, gare francilienne la plus proche.

Je souhaite tout d'abord revenir sur la composition des tarifs pratiqués aujourd'hui sur cet axe. Au départ de Bueil, les voyageurs souhaitant se rendre jusqu'à Paris Saint Lazare doivent normalement être munis d'un abonnement Forfait au prix de 353,40 € par mois. Pour ceux souhaitant ensuite circuler en Ile de France, le prix du Pass Navigo (75,20€) vient s'ajouter à leur abonnement Forfait mensuel soit un montant total de 428,60 €. Pour réduire le coût de leurs déplacements, la Région Normandie accepte que ces voyageurs pratiquent le principe d'une « soudure » en achetant un abonnement Forfait mensuel pour circuler sur le tronçon Bueil-Bréval au prix de 133,50 € par mois, auquel s'ajoute celui d'un Pass Navigo, leur permettant de se rendre en Ile de France pour un montant total de 208,70€ par mois.

Cette tolérance accordée aux voyageurs normands, leur permettant de réduire significativement le montant de leur abonnement, est perçue comme un « mur tarifaire » alors même que la Région Normandie supporte de fortes pertes de recettes en acceptant ce principe de « soudure ». Cette impression de « mur tarifaire » est d'autant plus accentuée depuis la mise en place du Pass Navigo unique, qui permet de voyager dans toute l'Île de France. La perte de recettes annuelles par l'application du principe de « soudure » pour la Région Normandie s'élève aujourd'hui à plus de 3,7 M€ (uniquement pour les voyageurs de Vernon et de Bueil). Il conviendrait d'ajouter une perte de 2 M€ supplémentaires si une levée de ce « mur tarifaire » était appliquée. En outre, ces nouvelles conditions de tarification seraient susceptibles d'engendrer un effet de « propagation » aux gares situées en amont, ce qui ne ferait qu'accroître le coût supporté par la Région Normandie.

Comme vous le savez, aujourd'hui, des trains Intercités circulent sur les axes Paris-Rouen-Le Havre, Paris-Caen-Cherbourg et Paris-Granville, avec des voyageurs munis d'un abonnement Forfait relevant des tarifs nationaux SNCF.

REGION NORMANDIE

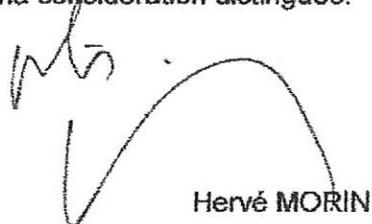
ABBAYE AUX DAMES – PLACE REINE MATHILDE – CS 50523 – 14035 CAEN CEDEX 1
STANDARD - TEL: 02 31 06 98 98 – FAX: 02 31 06 95 95



Animée par la volonté de proposer des services de transport de qualité, la Région Normandie reprend la gestion des trains Intercités à partir de 2020. Dans ce cadre, un travail est en cours afin de réfléchir à la mise en place d'une nouvelle tarification vers l'Île de France, permettant de proposer des tarifs en cohérence avec les services offerts. Différents scénarii sont actuellement à l'étude pour définir des principes tarifaires en fonction des différents besoins des voyageurs et leur impact financier pour la Région.

Je tiens toutefois à rappeler que si la Région Normandie se doit de proposer des services de transport en adéquation avec les besoins des voyageurs et des territoires, elle se doit également de veiller à une utilisation rationnelle des ressources financières qui lui sont confiées.

Je vous prie de croire, Monsieur le Sénateur, à l'assurance de ma considération distinguée.

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'H' followed by 'MORIN'. The signature is written over a large, faint, curved line that spans across the text area.

Hervé MORIN